

Madame le Préfet
Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir
Service de la gestion des risques, de l'eau et de la
biodiversité
CS 40517
28008 CHARTRES CEDEX

Saint-Léonard-des-Bois, le 15 mars 2023

Objet : Demande d'avis pour le renouvellement de l'acte administratif pour la station de traitement des eaux usées de Nogent-le-Rotrou.

Dossier suivi par :
Vincent TOREAU
Tél. 07 48 72 24 55
vincent.toreau@bassin-sarthe.org

Vos réf. : Lettre RAR n°1A 189 817 3775 4

Nos réf. : VT/230315/C1

Pièce(s) jointe(s) :-

Madame le Préfet,

Par courrier reçu en recommandé avec accusé de réception le 13 mars dernier, vous sollicitez mon avis quant au projet cité en objet, dont la demande a été déposée par le Syndicat intercommunal d'assainissement, de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées de l'agglomération de Nogent-le-Rotrou.

Je note que le renouvellement de l'acte administratif doit intervenir avant le 10 juin prochain et que le système d'assainissement ne prévoit pas de modifications substantielles de son fonctionnement et de sa capacité (29 000 Equivalent-Habitant).

Le SAGE du bassin de l'Huisne, révisé le 12 janvier 2018, ne régleme pas spécifiquement les systèmes de collectes, les filières de traitement et la qualité des rejets. En conséquence, au regard du dossier présenté qui assure une non-détérioration de la situation existante, mon avis est favorable cette demande de renouvellement d'acte administratif.

Je vous prie d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Commission locale de l'eau


Michel ODEAU